



Extrait de délibération

Identifiant
2018-10-12

Comité syndical 15 octobre 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le quinze octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 octobre 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 13 titulaires / 30 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSEY Francine, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël,		

Leader : Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural Poitou-Charentes 2014-2020

La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural 2014-2020 a été signée entre, la structure porteuse du Groupe d'action local (GAL) du Pays de Gâtine : le SMAEG, l'ASP et la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 7 novembre 2016.

Afin de prendre en compte la modification du Syndicat Mixte en PETR et la modification des fiches action du programme LEADER lors des Comités de programmation des 6 novembre 2017 et 27 mars 2018, un avenant doit être signé par le Président de la structure porteuse du GAL.

Le Comité Syndical autorise le Président du PETR à signer l'avenant à cette convention.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD